

Compte rendu du conseil de l'ED 3LA

1er juin 2015

17 h-19 h

salle G 123, 86 rue Pasteur

Excusés : Adélaïde Fabre, François Maniez, Fabrice Malkani, Dominique Valérian, Claire Dodane (représentée par Corrado Neri), Agnès Morini, Alice Scheer, Gilles Bonnet, Jean-Claude Lanne, Carlos Heusch.

Présents : Florence Bonifay, Martine Boyer-Weinmann, Michèle Clément, Isabelle Colon de Carvajal, Isabelle Garnier, Benjamin Goldlust, Pierre Guinard, Régine Jomand-Baudry, Sophie Kern, Guy Lavorel, Danièle Méaux, Anne-Marie Mortier, Corrado Neri, Alain Poirier, Denis Reynaud, Myriam Rochedix, Julie Rossello, Laurent Thirouin, Eliane Viennot, Ralf Zschachlitz

invité : Oliver Ferret, futur directeur de l'ED

- **Mise en place du concours des contrats doctoraux 2015** : le point sur les chiffres et les procédures

Ouverture du concours : dossier de candidature téléchargeable sur le site (<http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article41r>), ou disponible auprès des secrétariats de l'École doctorale dans chaque établissement à **partir du 4 mai 2015**.

Date limite du dépôt ou de l'envoi des dossiers aux secrétariats de l'École doctorale : **vendredi 19 juin 2015, 16 h**.

Sélection des dossiers **le vendredi 26 juin à Lyon 2 à 11 h (nous serons réunis à Lyon 2 même si nous travaillons en sous-groupes par établissement)**

Audition à Lyon des candidat/es retenu/es après examen des dossiers : **jeudi 9 juillet 2015** toute la journée à Lyon 2 en jury unique

Rappel : Nous rappelons que tout CD ajoutée *a posteriori* et attribué hors ED sur des critères *établissement* (ce qui est possible) ne peut cependant échapper à la validation finale par le jury de l'ED : ou bien les choix de l'établissement sont soumis à la validation de l'ED ou bien - plus simplement - l'établissement puise exclusivement dans la liste complémentaire établie en juillet par le jury de l'ED. Il en va de l'exigence collégiale que nous nous efforçons de respecter pour l'attribution des CD.

Il en va de même des contrats ARC 5 de la Région (quatre en cours) ou des contrats Labex (trois en cours), qui après une pré-sélection dans le laboratoire sont validés par le jury de l'ED.

- annonces des CD spécifiques ENS-L = 9 obtenus et un en liste complémentaire (Sarah Orsini pour Bruneau Bureau) / des contrats ARC 5 = 4 (sous la dir. de Pottier, Méaux, Barnier, Fug-Pierreville / des contrats Labex ASLAN (3 en cours de recrutements au sein du Labex)

CD établissements annoncés : 1 à UJM / 1 à l'ENS-L/ pour Lyon 2 et Lyon 3 : réunion des VP du site avec Christelle Goutaudier directrice du collège doctoral, prévue le 8 juin sur le sujet de la répartition des allocations donc attente

- le budget 2015 = 33 896 euros au total pour 2015

Solde disponible
fonctionnement : 29 500,00
équipement : 2 000,00
personnel : 2 396,00
33896

au 1er juin : 18 000 € dépensés ou engagés en fonctionnement (dont 10 000 pour la formation) + 1889 sur 2000 en équipement + 1500 en personnel sur 2396 = 21 389 dépensés ou engagés (reste 12 000 €)

- **Bilan Prof. invité mars 2015** : Jean-Claude Vuillemin de PennState University : 20 inscrits / 15 doctorants assidus, (coût assumé par Lyon 2). Bonne satisfaction.

- les activités prévues pour le deuxième semestre 2015 et jusqu'à la rentrée 2016

rappel : janvier : Rentrée conf. J.-Y. Masson /février : conf. I. Miernowski / mars : atelier avec Y. Jablonka

- **Université d'été de Ferney** :

L'université de Ferney-Voltaire de l'été 2015 aura lieu du 26 au 29 août, et elle réunira des doctorants de lettres et SHS autour du thème « l'histoire, les histoires : mise en récit et mise en scène ». Au moment où les sciences humaines et sociales s'interrogent sur leur rôle dans l'espace culturel et politique et sur les modes de communication de leurs savoirs, il est fondamental de regarder aux manières anciennes et nouvelles de tisser le récit historique, de restituer la trame des événements ainsi que des problèmes des mondes passés et présents. Les sciences cognitives nous permettent aujourd'hui de mieux saisir les manières dont les types de récit et de supports sur lesquels ils sont livrés affectent les destinataires. De même, la réflexion des historiens et des littéraires sur les styles de l'histoire nous interroge sur nos pratiques et sur l'avenir de nos disciplines.

- **Attente de réponse de Thiphaine Samoyault pour la conférence de rentrée le 13 janvier 2016**

- **enquête en cours sur le devenir des docteurs** (suite pour les années 2012 et 2013) grâce à 30 h à nous offertes par la faculté LESLA Lyon 2) : essayer d'avoir meilleur taux de réponses que pour l'enquête 2007-2011 (taux de réponses épinglé par l'HCeres)

- **les futures formations 2015-2016** : reprise de tous les modules 2015 sauf TILN et nouveauté : résidence théâtrale Balagan (module de 21 h avec des comédiens : mise en voix, dispute, lecture...)

- **le nouvel arrêté sur le doctorat** : information sur le texte tel qu'il a circulé en mars 2015 et ses principales nouveautés :

Article 13

« Un comité de suivi individuel de la formation veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant notamment sur la charte du doctorat établie au moment de la première inscription. A partir de la deuxième année du doctorat, il organise au moins une fois par an en présence du doctorant un examen des conditions de sa formation et des avancées de sa recherche. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale.

Il veille notamment à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement.

La composition de ce comité d'au moins trois personnes sans lien avec la formation du candidat est établie par l'école doctorale. »

article 14

durée : 3 ans / 6 ans pour les salariés / + 2 ans dérogatoires + « césure sécable » : « A titre exceptionnel, sur demande motivée du doctorant, une période de césure insécable d'une durée maximale représentant une année peut intervenir une seule fois, par décision du chef d'établissement, après avis du directeur de l'école doctorale et du directeur de thèse. Durant cette période, le doctorant suspend temporairement sa formation »

autres nouveautés :

le portfolio du doctorant (article 15)

la formation des HDR (art. 3. 3)

et art. 18 : « Le ou les directeurs de thèse siègent au sein du jury sans la qualité de membre. Ils ne prennent pas part à la délibération ».

Recommandation du conseil :

essayer de garder la souplesse toujours maintenue dans 3LA (entre autres avec la *Fiche bilan annuelle*) et utiliser les liens avec les équipes pour ne pas alourdir la tâche de la direction de l'ED et de son conseil.

- **point sur l'évaluation HCeres** connue le 30 mai : éléments de réponses : rectifier temps secrétariat + statistiques devenir docteurs + remerciements pour le pointage des 6 points forts et des 4 points faibles, points faibles presque tous liés à la taille de l'ED et à l'insuffisance des moyens (locaux, personnels) ; la réponse à l'Hceres sera donc suivie d'un courrier à la COMUE et à nos chefs d'établissement dans ce sens. Une attention plus grande au financement des doctorants sera à penser pour l'avenir.

La séance est levée à 18h45

Michèle Clément